

Le travail de prévention est une des activités-clés des pédiatres et internistes-généralistes. Après avoir été consulté dans la phase d'élaboration, le CMPR se réjouit de collaborer à la réalisation de cette stratégie nationale de vaccination. Il élargit ainsi son spectre d'action au-delà de celui des maladies non-transmissibles qu'il traite déjà avec le Coaching-Santé.

Dr Pierre Klauser, président du CMPR

Optimiser la protection de la population

Stratégie nationale de vaccination

Virginie Masserey Spicher

Division maladies transmissibles, Section Contrôle de l'infection et programme de vaccination, Office fédéral de la santé publique, Berne

Bien que la vaccination soit un moyen de prévention dont l'efficacité est scientifiquement prouvée et que les couvertures vaccinales des jeunes enfants soient élevées en Suisse, quelques lacunes doivent encore être comblées pour certaines vaccinations et certains groupes cibles.

Afin d'optimiser la protection vaccinale de la population suisse, le Conseil fédéral a adopté, lors de sa séance du 11 janvier 2017, une stratégie nationale de vaccination (SNV). Les bases de cette stratégie ont été élaborées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en étroite collaboration avec les spécialistes et les acteurs concernés.

Elle poursuit trois objectifs principaux:

1 Les acteurs considèrent les vaccinations comme très importantes pour la santé de la population. Ils informent sur les vaccinations de manière cohé-

rente et vaccinent. Ils soutiennent les mesures innovantes dans ce domaine.

2 La population a confiance dans les recommandations officielles en matière de vaccination et dans la sécurité des vaccinations faisant l'objet d'une recommandation. Elle reconnaît l'importance de se faire vacciner, pour se protéger et pour protéger les autres. Elle sait où trouver l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions en toute connaissance de cause.

3 L'accès à des informations adéquates, claires et



Responsabilité
rédactionnelle:
Pierre Klauser, CMPR

transparentes et aux vaccinations est facile pour tous.

Pour atteindre ces objectifs, un large éventail de mesures est nécessaire. La SNV définit cinq axes d'intervention comprenant quinze domaines d'action au total, à savoir «Responsabilisation et soutien des acteurs», «Communication et offres pour la population», «Formation et coordination», ainsi que «Surveillance, recherche et évaluation» et «Stratégies spécifiques». **Pour plus de détails voir → <http://www.ofsp.admin.ch/snv>.**

Collaboration avec les acteurs concernés

En Suisse, de nombreux partenaires sont impliqués à différents niveaux de la vaccination: Confédération, cantons, professionnels de la santé et de l'éducation, institutions de formation, institutions de santé, structures d'accueil pour enfants, assureurs, société civile et secteur privé. La bonne collaboration et l'engagement de tous ces acteurs ont une importance fondamentale pour la réalisation des objectifs stratégiques. En tant que principaux interlocuteurs de la population, les professionnels de la santé ont un rôle particulier pour la mise en œuvre de la SNV. Les médecins sont invités à

aborder systématiquement la question des vaccinations avec les patients et à veiller à ce que le statut vaccinal de ces derniers soit à jour.

Afin de pouvoir répondre de manière appropriée aux questions et aux demandes de leurs patients concernant la vaccination, les médecins doivent disposer d'outils de conseil adéquats et être correctement indemnisés pour ces prestations. La généralisation du carnet de vaccination électronique lié à un système expert peut leur fournir une aide précieuse pour vérifier le statut vaccinal des patients, par exemple grâce à des notifications électroniques des vaccinations de rappel ou de rattrapage.

Quelles sont les prochaines étapes?

L'OFSP est chargé de planifier la mise en œuvre de la SNV avec le concours des acteurs concernés. Des ateliers seront organisés avec les partenaires et les acteurs déjà associés à la phase d'élaboration. L'objectif est de définir l'ordre de priorité des mesures qui seront ensuite incorporées au plan d'action. La mise en œuvre proprement dite de la SNV devrait commencer en janvier 2018.

Correspondance:
Dr méd.
Virginie Masserey Spicher
Cheffe de section
Département fédéral
de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé
publique OFSP
Division Maladies
Transmissibles
Section Contrôle de
l'infection et Programme
de vaccination
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne
[virginie.masserey\[at\]
bag.admin.ch](mailto:virginie.masserey[at]bag.admin.ch)